

et de nouveau la sainte phalange, qui s'était dispersée après dix années au service du Pape, se reforme pour défendre la patrie et domer son sang à l'Alsace et à Loigny.

Après de longues semaines par cette vaine dévotion à la Balaie du Pape, soyez fiers, soyez fiers de votre histoire, fiers de votre nom, fiers de vos chefs et de vos soldats. Car vous avez écrit une page glorieuse, une des plus belles de notre histoire.

Un grand profane pour les souvenirs dédicés précédés ensuite la Bénédiction pontificale du Saint Sacrement, qui est donnée par l'archevêque de Montpellier.

A la sacristie, on fut un demi-lion et Joyeux.

M. de Charolais eut la main à ses compagnons d'armes, qui se rappelaient à son souvenir. Citons, parmi les noms des présents qui furent prononcés, MM. Alesin et François de Charolais, frère du général.

M. Le Gonidec de Traissan, chef de bataillon, les commandants de Ferron et de Rostand, les lieutenants Aimaldi, Tuelcin, le colonel Gourdeau, le colonel d'Ablouse, le commandant de Colassin, le capitaine Niel, le lieutenant de Chérel, porte-drapeau au combat de Mentana, les capitaines de Zabri, Pavy, les lieutenants de Bank de Féry, MM. des Lyons, de Renard, comte Prudent André Bernasconi, Knappner, Aris, lieutenant hollandais et député, le lieutenant de Vanckerkow, de Chateaubriand, Gerain, Boucher, le commandant Bonvalet, comte Du Neau et ses deux frères, tous trois sous-officiers, les lieutenants Heigan et Pinst de Montigny, M. l'abbé Colinet, volontaire de 1871, le P. Marchand, de la Compagnie de Jésus, ancien volontaire, le P. Jean-François, etc., etc.

Parmi les personnalités présentes, nous remarquons aussi MM. le baron de Fonscolombe, ancien volontaire de l'Ouest, représentant le duo d'Orléans, le baron Tristan Lambert, représentant le duo et la duchesse de Vendôme; de Lamilly, de Pimodan, comte de Mérode, Louis d'Andigné, Etienne Lamy, des Cars, de Lur-Saluces, du Pré de Saint-Maur, le R. P. Bailly, ancien supérieur des sœurs pontificales, M. Dimier, etc., etc.

Après une délégation des groupes belge et hollandais de l'ancienne armée du Pape assistant également à la cérémonie.

De nouveau, à la sortie, les groupes se forment. Puis les sonneries, dont beaucoup portent inscrites sur la poitrine, croix et médailles d'honneur gagnées pour une si noble cause, prennent d'assaut voitures et autos pour se rendre au banquet qui réunit fraternellement les anciens compagnons d'armes, et qui a lieu avenue Hoche.

R. K.

La catastrophe du « Pluviose »

Hier soir, l'amiral Bellus est sorti de 7 h. 1/2 à 9 heures, pour reconnaître l'emplacement où seront placés les chalands qui doivent supporter les nouvelles chaînes suspendues. En débarquant, il a vu les chaînes qui se trouvaient dans l'avant-port. De suite, le moulin a pris feu d'un coup et a conduit au mouillage assés.

Tout à la nuit, on a travaillé à la lumière artificielle sur le deuxième chaland qui a été conduit par le moulin au-dessus du Phéridon.

Ce matin, à 10 heures, on déplaça sur les deux chalands une très grande activité. Quatre chaînes, quatre sur chaque chaland, plongent maintenant. On croit que tout sera bientôt terminé.

Sur la plage arrière du Bouvines, l'amiral Bellus surveille les travaux.

Le temps est beau.

La submersible est prêt à être soulevé. Dans les milieux maritimes et à bord des torpilleurs, on se reprend à espérer.

Un scaphandrier descendu à l'avant de Pluviose n'a pu confirmer si le trou d'homme que l'on avait signalé hier comme étant entravé s'était réellement.

L'amiral est rentré à 11 heures. Il a fait savoir que les trois dernières chaînes ont été installées. On travaille à les raidir également pour la répartition égale de l'effort et, si tout va bien, on espère à la marée prochaine de soulever le Pluviose et de faire une première étape.

Tyrannaux municipaux

On lit dans le Petit Normand :

La procession de la Fête-Dieu a été interdite, dimanche, à Verdun, par la municipalité. Cette mesure, dit l'Union vendéenne, a été prise pour répondre au refus de Mgr Dubois de rendre les clés de l'hôtel du gouvernement.

Alors parce que l'évêque et la ville ont en désaccord sur l'interprétation d'un bail, le maire supprime les processions. Mieux vaut ne pas faire de commentaires — ou alors il en faudrait trop.

Echos du Sénat

UNE INTERPELLATION SUR LA GREVE DES CHEMINS DE FER DU SUD

M. Camille Pelissier, sénateur des Basses-Alpes, a adressé au président du Sénat la lettre suivante :

Monsieur le président, Je désire à l'interpellation le gouvernement des chemins de fer du Sud et sur la nécessité qu'il impose d'assumer par un tel agent des Compagnies secondaires aux agents des grandes Compagnies.

Je vous prie de reconnaître de fixer ma demande d'interpellation au plus prochain ordre de jour.

Je vous prie d'agréer, etc.

CAMILLE PELISSIER, sénateur des Basses-Alpes.

FRUILLON DU 3 JUILLET 1933

Le broyeur d'hommes

Martial s'empourna. Quel abîme entre lui et le riche cousin de l'oncle Mazamet !

Allons, reviens demain, vers 2 heures, indique la consigne; tant mieux pour nous si vous êtes contents de l'ordre et si les deux jeunes gens s'éloignent, dîtes.

— Si Pallier ne s'était pas endormi chez les Marignot ! pensait Martial.

— Si Cappelletti avait insisté pour avoir l'adresse du directeur il songerait Florent, les yeux sombres.

III

Tandis que les deux ouvriers arrivaient à l'usine, Pierre Signalat était monté dans son automobile, qui filait à grande allure dans la direction de Pasy.

Quel chemin parcouru depuis le jour de votre arrivée à Paris, collègue dérangé, sortant de son lycée de province, où ses parents, modestes commerçants, l'avaient fait entrer, en payant sa pension à grands renforts d'économies et même de privations !

Signalat s'imaginait être un indépendant. Il n'était qu'un de ces compagnons d'ama pour lesquels n'existe aucune sta-

Pour la R. P.

LA RÉUNION DE CE MATIN

Le groupe de la représentation proportionnelle s'est réuni ce matin à la Chambre. Un très grand nombre de députés s'étaient rendus à la convocation, parmi lesquels beaucoup de nouveaux élus. Il a été décidé de reconstituer le groupe sous le titre de : groupe de la représentation proportionnelle et de la réforme électorale, afin de bien marquer la volonté des adhérents de donner à la représentation proportionnelle la première place dans la réforme électorale.

Le groupe a ensuite élu son bureau, qui est ainsi composé :

Président : M. Charles Benoist; vice-président : MM. Aynard, Fernand Buisson, Chanot, Paul Deschanel, Groussau, Jaurès, Mauger, Messimy, Joseph Rinchach, Vaillant.

Questeurs : MM. Braibant, Duclaux-Montell, Groussier.

Secrétaires : MM. Aubriot, Ortol, Bonnevise, Bussac, Cécaldi, Danette, Delory, Falliot, Abel Ferry, Landra, Lehoucq, de La Porte, Prévot, Tournade et Vincent (Gôte-d'Or).

Trésorier : M. Lefas.

Plusieurs résolutions ont été arrêtées par le groupe.

Text d'abord, il a été décidé qu'on demandera la nomination d'une Commission spéciale chargée d'examiner le projet de gouvernement, et s'il y a lieu, les propositions de loi d'initiative parlementaire ayant pour objet la réforme électorale.

Cette Commission, composée de 33 membres, devrait être nommée au scrutin de liste après accord avec les différents groupes.

Enfin, sur la proposition de M. Bedoues, le groupe décide de fonder une « Revue d'Économie », dirigée par le nommé ou de toutes les grandes Commissions.

M. Benoist est satisfait

A l'heure actuelle, a déclaré, à l'issue de la réunion, M. Charles Benoist, nous sommes plus de 300.

Le député du IV^e arrondissement n'a pas caché sa grande satisfaction, convaincu qu'il est que de nouvelles adhésions viendront se joindre aux précédentes.

Les députés présents

Parmi les nouveaux députés adhérents présents à la réunion, nous pouvons citer :

MM. Paul Guay, Alfred Dumont, Delory, Delachaux, Mauger, de Montauriol, Marquet, Soudouin, Lacour, Louis Dubois, de France, Sébastien Dubois, Lefort, Fariou, Tardieu, Albert Thomas, Adrien d'Argenson, Crozier, Jean Hennessy, Brabant, de Chappellain, Prévot, Puyon, Boubyer, Cazadoux, Louis Dubois, Dubois, Triant, Blanchard, Emile Vincent, Châlais, Doussaud, de la Perle, Zuy-Mont, Abel Bonnevise, Piousant, Aris, Dumas, Fougère, Lavaud, Vallin, Looze, André Lefèvre.

LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DES VOYAGEURS DE COMMERCE

Le groupe de députés des intérêts des voyageurs de commerce s'est réuni ce matin. Il a nommé président M. Ch. Delaunay, vice-président M. Georges Berry et Girard, questeur M. L. Brunet.

Le groupe progressiste

Le groupe progressiste réconstitué il y a deux jours s'est réuni aujourd'hui, et a élu le Comité directeur dont il avait antérieurement décidé la création.

Le Comité est ainsi composé : MM. Aynard, Paul Beauregard, A. de Blotabelle, Brindeau, Métais, Montpoussin, Jules Rouché et Thierry, M. Duclaux-Montell est nommé questeur.

Le groupe a décidé de demander que les grandes Commissions permanentes soient nommées par le scrutin de liste, et de voter en vigueur au cours de la prochaine législature.

Ensuite, il a résolu de demander à la Chambre de mettre à l'ordre du jour la réforme électorale la plus tôt qu'il sera possible.

L'UNION DÉMOCRATIQUE

On nous communique la note suivante :

Les membres de l'ancien groupe de l'Union démocratique se sont réunis sous la présidence de M. G. Chastenet.

Il a été décidé qu'il y avait lieu de reconnaître le groupe sur la base d'un programme unique et de recueillir une adhésion de tous les partis extrêmes de droite et de gauche.

LA RÉUNION DES BUREAUX

Les bureaux de la Chambre ont tenu l'après-midi à l'annexe des élections non contestées. Les rapports ont été lus et ont été publiés demain matin au Journal d'Officiel, et leurs conclusions sont au vote de la Chambre dans la séance qu'elle tiendra demain à partir de 4 heures de l'après-midi.

ELECTIONS ET ABSTENTIONS

Notre correspondant de Nantes nous avait signalé, le 22 mai, le grand nombre des absten-

tionnaires aux élections municipales complémentaires en nous faisant connaître les motifs qui avaient produit le résultat suivant : un grand nombre de citoyens n'avaient pas voté, et sept candidats radicaux, qui n'avaient pas obtenu la majorité, n'ont pu être élus.

Le scrutin de ballottage a accentué cette disposition des électeurs à se désintéresser de l'élection.

Sur 457 inscrits, il n'y a eu que 470 votes. Les candidats radicaux, M. Spalen, lauréat pour compte au premier tour, qui se représentait, n'a obtenu que 3031 voix. Il a été élu malgré son absence.

Dans un bureau de vote où 450 électeurs étaient inscrits, il n'y a eu 38 votants.

Tout nous fait penser que le scrutin municipal qui ne représente que un quatorzième des électeurs de ce commune, est l'écueil.

Mort d'un député

Le nécrologe de la Chambre nouvelle porte que le député socialiste révolutionnaire du XV^e arrondissement de Paris (2^e circonscription), décédé ce matin.

M. Lefas n'a eu que 18 ans et 200 de parents français. Publiaste, il avait encouru sous l'Empire cinq condamnations pour délit de presse, cinq dans les années 1870-1875.

Il fut élu député de Paris en 1894 et fut élu député de la Commune, ce qui lui valut cinq ans de prison. Sa peine accomplie, il passa en Belgique et y revint qu'il l'année.

Il fut élu député de l'arrondissement de Paris en 1904, et fut élu député de l'arrondissement en 1909, réélu député à toutes les élections.

À la Chambre, il était fait remarquer par ses interruptions piquées et ses phrases et qui, sans doute pour cette raison, ne figurait pas toujours au compte-rendu officiel. Lorsqu'il paraissait à la tribune, il était écouté avec une attention particulière.

Grève d'électeurs

Dimanche devait avoir lieu à Gonfalon (Var) les élections municipales. Un calme plat n'a cessé de régner durant toute la journée. Le bureau électoral n'a pu être constitué faute d'électeurs présents à l'inventaire du scrutin.

Dans la salle de vote se trouvait le maire seul, qui a quitté son poste à 11 heures, aucun électeur ne s'étant présenté, pour informer de ce fait le commissaire de Brignoles.

Le drame électoral d'Érville

Nous avons raconté le drame qui se déroula le jour des élections législatives, le 24 avril dernier, dans la petite commune d'Érville (Charente), où le maire de la localité, qui présidait le bureau électoral, fut tué devant les yeux de ses électeurs.

On s'attendait que les jurés de la Chambre eussent donné à cette tragique affaire la solution qui lui convient, la population d'Érville étant de 100 habitants, le maire de la localité, qui se nomme M. Dalletmeun, Orléanais, est, en commettant ce meurtre, a obéi à des mobiles d'ordre intime.

Par suite du décès du maire, les électeurs d'Érville furent appelés, dimanche, à nommer un nouveau conseiller municipal et désignèrent une majorité considérable M. Dalletmeun. Ce fut cependant dans la localité, que dimanche prochain, veille du jour où le nouveau conseiller municipal devait être élu, le Conseil municipal d'Érville, se réunissant à l'assemblée, ne trouva pas, en l'absence de l'élu, un candidat à l'assemblée.

M. Cochery à Bordeaux

M. Cochery, ministre des Finances, arrivé cette nuit à Bordeaux, accompagné de M. Marchand, chef-adjoint de son cabinet, pour régler l'inauguration de l'Exposition de la ville nationale, a assisté ce matin à un déjeuner intime chez le préfet.

Après le déjeuner, le ministre s'est rendu à l'Exposition nationale, où il a assisté à quelques distinctions ont été décernées.

Une sortie du dirigeable « Bayard-Clement II »

Le dirigeable « Bayard-Clement II » est sorti ce matin à 3 h. 45, de son hangar de la Motte-Breuil et, malgré un vent assez violent, s'est dirigé vers Compiègne.

Après avoir fait un tour de ville, le dirigeable est revenu à son hangar.

Soul, l'atterrissage a été, en raison du vent, un peu difficile, et les tubes de la nacelle ont été légèrement endommagés.

L'essai du nouveau gouvernail a parfaitement réussi.

L'expérience sera renouvelée ce soir jusqu'à Longueil-Auzou, et le temps la permet.

Le placement familial

Beaucoup de parents d'enfants hospitalisés par l'œuvre du placement familial ont porté plainte contre M. l'abbé Sautel; mais, hier, par le juge d'instruction Boucard, ils ont été reconnus coupables de la prévenue n'avait accepté leurs enfants que sur leur consentement formel.

Le seul reproche qu'il fait à l'abbé Sautel est d'avoir envoyé leurs enfants au loin.

M. Boucard continuera, tous ces jours-ci, à entendre les plaignants. De maintenant, il est établi que l'inscription de dévouement de mineure ne repose sur aucun fondement; quant à celle de tenue de bureau de placement clandestin elle ne paraît guère plus solide.

Lorsque sa fortune serait assurée, il se lancerait dans la politique et y apporterait la même ténacité, les mêmes vouloirs, les mêmes procédés, pour mériter les hommes et tirer parti des événements; mais avant d'entreprendre de doubler, y compris franchir, que de barrières à renverser !

Un jour, la maison de commerce dans laquelle il travaillait l'envoya en Sicile pour traiter une affaire importante avec une Compagnie française d'exploitation minière.

Signalat apprit assez vite l'italien, et loin de se confiner dans la mission qu'il avait reçue, il se mêla à certaines entreprises dont la nature mystérieuse ne le rebuta pas, et où il apprit à mépriser les dangers, sans en devenir lui-même plus estimable.

Une grave affaire d'internement

M. Eugène Brunet, le pharmacien de la rue Saint-Louis qui, par deux fois, fut l'objet de poursuites d'internement accompagnées de violences, a été arrêté hier par M. Bourdeau, juge d'instruction.

M. Brunet, qui ne put se défendre, fut conduit au poste de la rue de Valenciennes, où il fut interrogé par le juge d'instruction.

Après le départ de ce dernier, un élève du laboratoire le prévint que le docteur en question venait pour constater qu'il était fou et qu'il devait se méfier, son internement par M. Brunet fut arrêté par le pharmacien parti à Lyon, auprès de son frère; il ne revint à Paris que le 23 mai, le certificat médical rédigé sur son cas, étant périmé.

M. Brunet protesta en disant qu'il occupait parfaitement son emploi de pharmacien; on alla, cette fois, l'emmenant dans une maison de santé particulière où il n'aurait aucun moyen de fuir.

M. Brunet fut saisi, ledit en taxi-voiture par des individus qui le conduisirent à Ville-Evrard. Lundi, alors qu'il était en lit, on le fit lever et on lui dit qu'il fallait qu'il s'en aille.

Une voiture d'ambulance est en bas, habillez-vous et partez !

M. Brunet protesta en disant qu'il occupait parfaitement son emploi de pharmacien; on alla, cette fois, l'emmenant dans une maison de santé particulière où il n'aurait aucun moyen de fuir.

M. Brunet fut saisi, ledit en taxi-voiture par des individus qui le conduisirent à Ville-Evrard. Lundi, alors qu'il était en lit, on le fit lever et on lui dit qu'il fallait qu'il s'en aille.

Une voiture d'ambulance est en bas, habillez-vous et partez !

M. Brunet protesta en disant qu'il occupait parfaitement son emploi de pharmacien; on alla, cette fois, l'emmenant dans une maison de santé particulière où il n'aurait aucun moyen de fuir.

M. Brunet fut saisi, ledit en taxi-voiture par des individus qui le conduisirent à Ville-Evrard. Lundi, alors qu'il était en lit, on le fit lever et on lui dit qu'il fallait qu'il s'en aille.

Une voiture d'ambulance est en bas, habillez-vous et partez !

M. Brunet protesta en disant qu'il occupait parfaitement son emploi de pharmacien; on alla, cette fois, l'emmenant dans une maison de santé particulière où il n'aurait aucun moyen de fuir.

M. Brunet fut saisi, ledit en taxi-voiture par des individus qui le conduisirent à Ville-Evrard. Lundi, alors qu'il était en lit, on le fit lever et on lui dit qu'il fallait qu'il s'en aille.

Une voiture d'ambulance est en bas, habillez-vous et partez !

M. Brunet protesta en disant qu'il occupait parfaitement son emploi de pharmacien; on alla, cette fois, l'emmenant dans une maison de santé particulière où il n'aurait aucun moyen de fuir.

M. Brunet fut saisi, ledit en taxi-voiture par des individus qui le conduisirent à Ville-Evrard. Lundi, alors qu'il était en lit, on le fit lever et on lui dit qu'il fallait qu'il s'en aille.

Une voiture d'ambulance est en bas, habillez-vous et partez !

M. Brunet protesta en disant qu'il occupait parfaitement son emploi de pharmacien; on alla, cette fois, l'emmenant dans une maison de santé particulière où il n'aurait aucun moyen de fuir.

M. Brunet fut saisi, ledit en taxi-voiture par des individus qui le conduisirent à Ville-Evrard. Lundi, alors qu'il était en lit, on le fit lever et on lui dit qu'il fallait qu'il s'en aille.

Une voiture d'ambulance est en bas, habillez-vous et partez !

M. Brunet protesta en disant qu'il occupait parfaitement son emploi de pharmacien; on alla, cette fois, l'emmenant dans une maison de santé particulière où il n'aurait aucun moyen de fuir.

M. Brunet fut saisi, ledit en taxi-voiture par des individus qui le conduisirent à Ville-Evrard. Lundi, alors qu'il était en lit, on le fit lever et on lui dit qu'il fallait qu'il s'en aille.

Une voiture d'ambulance est en bas, habillez-vous et partez !

M. Brunet protesta en disant qu'il occupait parfaitement son emploi de pharmacien; on alla, cette fois, l'emmenant dans une maison de santé particulière où il n'aurait aucun moyen de fuir.

M. Brunet fut saisi, ledit en taxi-voiture par des individus qui le conduisirent à Ville-Evrard. Lundi, alors qu'il était en lit, on le fit lever et on lui dit qu'il fallait qu'il s'en aille.

Une voiture d'ambulance est en bas, habillez-vous et partez !

M. Brunet protesta en disant qu'il occupait parfaitement son emploi de pharmacien; on alla, cette fois, l'emmenant dans une maison de santé particulière où il n'aurait aucun moyen de fuir.

M. Brunet fut saisi, ledit en taxi-voiture par des individus qui le conduisirent à Ville-Evrard. Lundi, alors qu'il était en lit, on le fit lever et on lui dit qu'il fallait qu'il s'en aille.

Une voiture d'ambulance est en bas, habillez-vous et partez !

M. Brunet protesta en disant qu'il occupait parfaitement son emploi de pharmacien; on alla, cette fois, l'emmenant dans une maison de santé particulière où il n'aurait aucun moyen de fuir.

M. Brunet fut saisi, ledit en taxi-voiture par des individus qui le conduisirent à Ville-Evrard. Lundi, alors qu'il était en lit, on le fit lever et on lui dit qu'il fallait qu'il s'en aille.

Une voiture d'ambulance est en bas, habillez-vous et partez !

Congrès des patronages féminins

On nous écrit de Paray-le-Monial :

Le Congrès des patronages féminins du diocèse d'Autun, patronage sous le haut patronage de la Fédération Jeanne d'Arc, s'est ouvert mercredi soir, après trois jours de séances très vivantes. Le programme est d'ailleurs, a été suivi sans aucune défaillance, M. le chanoine Mury, directeur général des œuvres, le faisait remarquer, à l'issue des congrès, M. de Villard avait présenté une série de propositions très intéressantes débats où il ne fut question que du bien à faire.

Les conclusions du Congrès, sur la physionomie d'aujourd'hui et de demain, furent les suivantes :

1° Un lien de prière doit exister entre toutes les dames patronesses, membres de cette famille diocésaine.

2° Il y a pas lieu, — bien en contraire, — de suspendre les patronages pendant les vacances, aussi devra-t-on s'ingérer pour trouver les auxiliaires indispensables.

3° Les propositions de tout genre que conseillent les prudences doivent être prises pour que les représentations théâtrales et les fêtes secondaires ne paraissent pas être l'objet principal des œuvres.

4° Les œuvres doivent s'efforcer davantage encore d'associer leurs membres aux dames de la paroisse.

5° Les cercles d'études seront considérés comme le meilleur moyen de formation à l'apostolat, aussi devra-t-on s'ingérer pour trouver les auxiliaires indispensables.

6° Chaque année, les membres de la Fédération seront conviés à une retraite fermée.

7° Une bibliothèque de livres de formation est fondée à l'usage des directrices.

8° La Fédération espère voir venir à elle toutes les œuvres féminines existantes.

9° Les conclusions du Congrès, sur la physionomie d'aujourd'hui et de demain, furent les suivantes :

10° Un lien de prière doit exister entre toutes les dames patronesses, membres de cette famille diocésaine.

11° Il y a pas lieu, — bien en contraire, — de suspendre les patronages pendant les vacances, aussi devra-t-on s'ingérer pour trouver les auxiliaires indispensables.

12° Les propositions de tout genre que conseillent les prudences doivent être prises pour que les représentations théâtrales et les fêtes secondaires ne paraissent pas être l'objet principal des œuvres.

13° Les œuvres doivent s'efforcer davantage encore d'associer leurs membres aux dames de la paroisse.

14° Les cercles d'études seront considérés comme le meilleur moyen de formation à l'apostolat, aussi devra-t-on s'ingérer pour trouver les auxiliaires indispensables.

15° Chaque année, les membres de la Fédération seront conviés à une retraite fermée.

16° Une bibliothèque de livres de formation est fondée à l'usage des directrices.

17° La Fédération espère voir venir à elle toutes les œuvres féminines existantes.

18° Les conclusions du Congrès, sur la physionomie d'aujourd'hui et de demain, furent les suivantes :

19° Un lien de prière doit exister entre toutes les dames patronesses, membres de cette famille diocésaine.

20° Il y a pas lieu, — bien en contraire, — de suspendre les patronages pendant les vacances, aussi devra-t-on s'ingérer pour trouver les auxiliaires indispensables.

21° Les propositions de tout genre que conseillent les prudences doivent être prises pour que les représentations théâtrales et les fêtes secondaires ne paraissent pas être l'objet principal des œuvres.

22° Les œuvres doivent s'efforcer davantage encore d'associer leurs membres aux dames de la paroisse.

23° Les cercles d'études seront considérés comme le meilleur moyen de formation à l'apostolat, aussi devra-t-on s'ingérer pour trouver les auxiliaires indispensables.

24° Chaque année, les membres de la Fédération seront conviés à une retraite fermée.

25° Une bibliothèque de livres de formation est fondée à l'usage des directrices.

26° La Fédération espère voir venir à elle toutes les œuvres féminines existantes.

27° Les conclusions du Congrès, sur la physionomie d'aujourd'hui et de demain, furent les suivantes :

28° Un lien de prière doit exister entre toutes les dames patronesses, membres de cette famille diocésaine.

29° Il y a pas lieu, — bien en contraire, — de suspendre les patronages pendant les vacances, aussi devra-t-on s'ingérer pour trouver les auxiliaires indispensables.

30° Les propositions de tout genre que conseillent les prudences doivent être